



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

### SAISON 2019/2020

### PROCES-VERBAL N° 36

---

Réunion restreinte du mardi 05 mai 2020.

---

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classements initiaux

##### 1.2. Confirmations de niveau de classement

##### 1.3. Changements de niveau de classement

#### **MONTHLERY - STADE PAUL DESGOILLONS NNI 91 425 01 01**

Installations visitées par M. VESQUES de la C.R.T.I.S en présence de MM. BERTANSETTI, Président et LE ROUX, membre du Comité Directeur, tous deux du club de LINAS-MONTLHERY E.S.A..

Cette visite avait pour but de vérifier les travaux d'agrandissement des vestiaires.

Suite aux travaux réalisés, il a été constaté la mise aux normes des vestiaires pour un classement niveau 4.

La Commission demande à la ville de lui transmettre un plan côté des nouveaux vestiaires.

Il est prévu une mise aux normes du terrain (passage en synthétique) après la fin de saison ainsi que des travaux d'installation d'un éclairage.

Les imprimés demande d'avis préalable pour la construction d'un terrain synthétique et d'un éclairage ont été remis sur place.

#### 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

##### 2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

## **2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)**

### **3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE**

#### **MESNIL-SAINT-DENIS – STADE GUY LEFEBVRE N°2 – NNI 78 397 01 02**

Après étude de la demande d'avis préalable de la ville de MESNIL-SAINT-DENIS pour la réalisation d'un terrain synthétique, la C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un niveau 6SYE.

### **4. RENDEZ-VOUS VISITES TERRAINS ET CONTROLES ECLAIRAGE**

### **5. DOCUMENTS A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S.**

### **6. PROCES-VERBAUX C.D.T.I.S.**